1. Les différents établissements du CCFM

Cinq établissements sont réalisables par un camion-citerne feux de forêts :

- l'établissement de la lance du dévidoir tournant de 25mm;
- l'établissement d'une lance 500 ou d'une prise d'eau;
- le prolongement d'une lance 500;
- la transformation d'une lance 500 en 2 lances 150 sans prolongement;
- la transformation d'une lance 500 en 2 lances 150 après prolongement;

1.1. L'établissement de la lance du dévidoir tournant

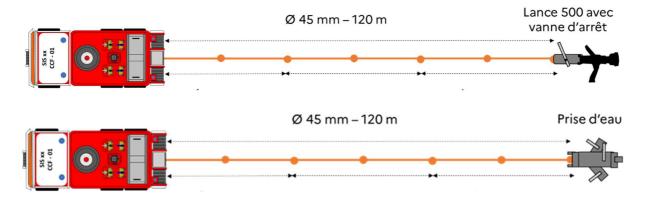
La lance du dévidoir tournant (LDT) sert principalement au conducteur à assurer la protection du CCF. Elle peut également être utilisée pour d'autres missions (extinction, traitement des sautes de feu, etc.). Dans le cas où, exceptionnellement, l'établissement de la LDT est prolongé à partir de la lance avec des tuyaux souples, la lance est manœuvrée par l'équipier n°1.



CONDUCTEUR	CHEF D'AGRES	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
Met en œuvre la pompe	Désigne le point d'attaque	Prend la lance	Prend le 1 ^{er} raccord
Fait suivre le tuyau		Tire l'établissement, et rejoint le point d'attaque	Tire l'établissement
Envoie l'eau sans ordre	S'assure de l'efficacité des actions menées	Procède à l'extinction	Double le porte-lance

Lorsque la lance du dévidoir tournant est utilisée en phase d'extinction complète des lisières (phase d'arrosage), le tuyau de la lance du dévidoir tournant est déroulé de quelques mètres, l'équipier se déplace à pied en suivant la progression du CCF qu'il dirige.

1.2. L'établissement d'une lance 500 /d'une prise d'eau jusqu'à 120 mètres



Au moyen du dévidoir auxiliaire de 45

Commandement du chef d'agrès : « Pour l'établissement de la lance 500, débit XXX l/min ou d'une prise d'eau (division) au moyen du dévidoir auxiliaire de 45 en reconnaissance »

